



Grille des traitements par poste

Version approuvée par le Conseil administratif le 2 décembre 2020

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

GRILLE DES TRAITEMENTS PAR POSTE ET PAR SERVICE

Services	Postes	Classe de traitement
Administratif	Réceptionniste	d
Administratif	Huissier-ère-réceptionniste	d
Administratif	Secrétaire administratif-ve	f
Administratif	Responsable administratif-ve	l
Finances	Comptable	f
Finances	Responsable comptabilité et finances	m
Information	Aide-archiviste	d
Information	Archiviste	h
Information	Responsable information documentaire et informatique	l
Parcs	Aide-jardinier-ère	b
Parcs	Jardinier-ère	d
Parcs	Suppléant-e responsable des parcs et promenades	e
Parcs	Responsable des parcs et promenades	i
Police	Patrouilleur-euse scolaire	a
Police	Agent-e de police en formation	b
Police	Secrétaire-réceptionniste de la police municipale	e
Police	Agent-e de police	f
Police	Agent-e de police (appointé)	g
Police	Agent-e de police (caporal)	h
Police	Suppléant-e du responsable de la police municipale	i
Police	Responsable de la police municipale	m
RH	Responsable ressources humaines	j
Routes	Aide-cantonnier-ère	b
Routes	Cantonnier-ère	c
Routes	Electricien-ne polyvalent	e
Routes	Suppléant-e responsable des routes et chemins	e
Routes	Responsable des routes et chemins	h
Secrétariat général	Secrétaire général	q
Technique	Aide-concierge	b
Technique	Concierge	c
Technique	Responsable concierge	e
Technique	Secrétaire-technique	e
Technique	Technicien-ne	h
Technique	Responsable technique	m

Remarques

L'attribution des classes de traitement est réalisée selon le règlement du personnel de la Commune.